



GROUPE BANQUE TD

MISE À JOUR SUR LES RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2013

LE 30 JUILLET 2013

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA PRÉSENTE TRANSCRIPTION SONT UNE REPRÉSENTATION TEXTUELLE DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE SUR LES RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2013 DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION (LA « TD »). BIEN QUE DES EFFORTS SOIENT FAITS POUR FOURNIR UNE TRANSCRIPTION EXACTE, DES ERREURS, DES OMISSIONS OU DES IMPRÉCISIONS IMPORTANTES PEUVENT S'ÊTRE GLISSÉES LORS DE LA TRANSMISSION DE LA SUBSTANCE DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE. EN AUCUN CAS LA TD N'ASSUME DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE DÉCISIONS DE PLACEMENT OU D'AUTRES DÉCISIONS PRISES EN FONCTION DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS LE SITE WEB DE LA TD OU LA PRÉSENTE TRANSCRIPTION. LES UTILISATEURS SONT INVITÉS À PRENDRE CONNAISSANCE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LA TD AUPRÈS DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION AVANT DE PRENDRE DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENTS OU D'AUTRES DÉCISIONS.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux représentants des médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et constituent des énoncés prospectifs selon les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables, y compris la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, le rapport de gestion qui se trouve dans le rapport annuel de la Banque de 2012 (le « rapport de gestion de 2012 »), à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2013 », ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2013 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude qui plane sur les environnements financier, économique et réglementaire, de tels risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques associés au crédit, aux marchés (y compris les marchés des actions, des marchandises, de change et de taux d'intérêt), à l'illiquidité, à l'exploitation (y compris les risques liés à la technologie), à la réputation, à l'assurance, aux stratégies et à la réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, liés à l'adéquation du capital ainsi que les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion de 2012 de la Banque. Parmi les facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives aux États-Unis, comme il est mentionné à la rubrique « Événements importants en 2012 » de la section « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion de 2012; les modifications apportées aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité, et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur nouvelle interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information; et les défaillances de la technologie informatique, d'Internet, des systèmes d'accès au réseau de la Banque ou d'autres systèmes ou services de communications voix-données et le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis. Cette énumération n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2012. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Certaines hypothèses économiques importantes étayaient les énoncés prospectifs contenus dans le présent document, notamment l'hypothèse selon laquelle il n'y aura pas d'autres événements catastrophiques qui pourraient avoir des conséquences négatives sur les résultats du secteur de l'assurance ou de la Banque avant le troisième trimestre. D'autres hypothèses économiques importantes étayaient les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2012, à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun de nos secteurs

opérationnels, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2013 », telles qu'elles sont mises à jour dans le présent document à la rubrique « Perspectives ». Tout énoncé prospectif figurant dans le présent document représente le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et priorités et le rendement financier prévu de la Banque aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

PARTICIPANTS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Ed Clark

Président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD

Riaz Ahmed

Chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Colleen Johnston

Chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

Mark Chauvin

Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Kenn Lalonde

VP à la direction, Assurance, président et chef de la direction, TD Assurance, Groupe Banque TD

Rudy Sankovic

Premier vice-président, Relations avec les investisseurs, Groupe Banque TD

PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Robert Sedran

Analyste, CIBC

John Aiken

Analyste, Barclays

Gabriel Dechaine

Analyste, Credit Suisse

John Reucassel

Analyste, BMO Marchés des capitaux

Michael Goldberg

Analyste, Valeurs mobilières Desjardins

André-Philippe Hardy

Analyste, RBC Marchés des Capitaux

Sumit Malhotra

Analyste, Macquarie Capital Markets

Brad Smith

Analyste, Stonecap Securities

Mario Mendonca

Analyste, Canaccord Genuity

PRÉSENTATION

Rudy Sankovic, premier vice-président, Relations avec les investisseurs, Groupe Banque TD

Merci beaucoup, téléphoniste.

Bonjour et bienvenue à la conférence téléphonique du Groupe Banque TD. Je m'appelle Rudy Sankovic et je suis chef des Relations avec les investisseurs à la Banque.

Nous commencerons la conférence d'aujourd'hui par les observations d'Ed Clark, chef de la direction de la Banque, après quoi Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, et Colleen Johnston, chef des finances de la Banque, feront le point sur les facteurs qui influenceront nos résultats du troisième trimestre. Nous répondrons par la suite aux questions d'analystes et d'investisseurs présélectionnés au bout du fil. Nous vous prions de poser des questions uniquement sur les sujets abordés dans les annonces d'aujourd'hui. Vous aurez l'occasion de poser des questions sur d'autres sujets lors de la téléconférence des investisseurs du troisième trimestre, qui aura lieu le jeudi 29 août prochain.

Sont également présents ce matin pour répondre à vos questions Mark Chauvin, chef de la gestion des risques de la Banque, et Kenn Lalonde, président et chef de la direction, TD Assurance et VP à la direction, Assurance, Groupe Banque TD.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais souligner à nos auditeurs que la conférence contient des énoncés prospectifs et que, dans la réalité, les résultats pourraient différer sensiblement des prévisions qui y sont avancées; par ailleurs, certains facteurs ou certaines hypothèses d'importance ont été appliqués à l'élaboration de ces énoncés.

Tout énoncé prospectif mentionné durant la conférence représente le point de vue de la direction et est communiqué dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et priorités ainsi que le rendement financier prévu de la Banque, et peut ne pas convenir à d'autres fins.

La Banque a également recours à des mesures financières non conformes aux PCGR; les résultats sont alors appelés « rajustés » (c.-à-d. résultats obtenus en retranchant les « éléments à noter » des résultats comme présentés, déduction faite des impôts sur le résultat), pour évaluer chacun de ses secteurs d'activité et mesurer son rendement global. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. On trouvera d'autres renseignements sur les éléments à noter, les résultats comme présentés de la Banque et les facteurs et hypothèses sur lesquels s'appuient les énoncés prospectifs dans notre rapport aux actionnaires du deuxième trimestre de 2013.

Je cède maintenant la parole à Ed.

Ed Clark, président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD

Merci, Rudy. Et bonjour tout le monde. J'aimerais vous remercier d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui pour faire le point sur nos activités d'assurance habitation et automobile et sur les conséquences qu'auront certains événements météorologiques et l'augmentation des réserves pour sinistres sur nos résultats du troisième trimestre de 2013.

Comme vous le savez, nous avons fait ce matin une annonce décevante : nous prévoyons établir deux provisions distinctes dans notre secteur de l'assurance ce trimestre et une charge non liée à l'assurance, en raison principalement des pertes associées au crédit garanti par des biens immobiliers à la suite des inondations. Riaz et Colleen vous en parleront plus en détail dans quelques minutes.

J'aimerais faire quelques commentaires généraux sur ce que nous prévoyons faire pour remanier notre secteur afin de nous adapter à ces nouvelles réalités, et qui expliquent pourquoi nous avons dû établir ces charges. Avant de parler des conséquences pour nos activités d'assurance, il faut absolument souligner les répercussions humaines de ces catastrophes. Nous savons tous que les événements météorologiques extrêmes peuvent avoir un effet dévastateur sur les collectivités et les gens qui les habitent. Nous sympathisons avec les résidents de Calgary et de Toronto et des régions environnantes pour les dommages, les inconvénients et les préjudices causés par les fortes intempéries survenues plus tôt cet été.

J'aimerais également remercier nos employés pour le soutien inlassable qu'ils ont fourni à nos clients victimes de ces catastrophes, alors même que plusieurs d'entre eux étaient eux-mêmes touchés par les tempêtes. La fréquence et la gravité de ces événements mettent en évidence la nécessité de maintenir un dialogue continu entre le secteur de l'assurance et les gouvernements. Nous avons tous besoin de préciser le rôle que ce secteur ainsi que le secteur bancaire, les gouvernements et les citoyens doivent jouer afin de protéger les gens contre les conditions météorologiques violentes.

Le secteur de l'assurance travaille actuellement à mieux comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités associées à l'assurance. Nous appuyons totalement ces efforts. Nous continuerons de collaborer avec le secteur et directement avec les gouvernements provinciaux et fédéral pour étudier des solutions de remplacement afin que les Canadiens aient accès à une protection abordable et appropriée.

La situation du marché de l'assurance automobile, particulièrement en Ontario, présente des défis considérables pour notre secteur de l'assurance. Il y a un grave problème en Ontario depuis un bon moment, problème que les gouvernements ont tenté de régler, sans succès. Nous l'avons mentionné à de nombreuses reprises, et nous avons constitué des réserves supplémentaires au quatrième trimestre du dernier exercice pour couvrir les réclamations associées aux années de survenance antérieures. La hausse du nombre de réclamations cette année nous pousse à augmenter encore ces réserves. Même s'il est impossible d'être certain de quoi que ce soit dans ce domaine, nous espérons bien que les réclamations liées aux années de survenance antérieures sont derrière nous.

Nous augmentons également les réserves pour l'année de survenance 2013 en proportion des primes acquises au titre des polices d'assurance de l'exercice en cours. Nous croyons toujours au potentiel de rentabilité de l'assurance automobile en Ontario. De toute évidence, nous devons examiner tous les aspects de nos activités, y compris notre part de marché dans certains segments, et apporter les modifications nécessaires. Cela est d'autant plus important, étant donné les contraintes relatives à l'établissement des prix imposées au secteur de l'assurance, qui se révèlent particulièrement rigoureuses pour un assureur tel que nous, qui offre des prix parmi les plus bas du marché.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement et les organismes de réglementation pour trouver des solutions, afin que les conducteurs en Ontario aient accès à la protection qu'ils méritent à un coût abordable.

Riaz va vous donner un bref aperçu de notre secteur de l'assurance. Le message est simple : nous sommes l'assureur habitation et automobile direct numéro un au Canada. Nous avons un excellent secteur vie et santé, des employés formidables et des débouchés prometteurs. Tous les secteurs d'activité sont confrontés à des défis. Nous connaissons les défis que nous devons relever, et nous nous y attaquons. Une fois les modifications nécessaires effectuées, ce secteur d'activité continuera de produire une croissance rentable pour la TD.

Avant de laisser la parole à Colleen, qui expliquera l'incidence financière de ces événements, j'aimerais demander à Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, de faire quelques commentaires. Riaz?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Merci, Ed, et bonjour. Avant que Colleen aborde l'aspect financier, j'aimerais vous dresser un très bref aperçu de notre secteur de l'assurance.

Comme vous le savez, TD Assurance comprend un secteur assurance vie et santé, qui englobe l'assurance crédit, les produits d'assurance invalidité et d'assurance vie, ainsi que l'assurance habitation et automobile. Les événements météorologiques violents et la hausse des réserves pour sinistres qu'Ed a mentionnés touchent la composante assurance habitation et automobile de TD Assurance.

J'aimerais attirer votre attention sur quatre caractéristiques de nos activités d'assurance habitation et automobile. Premièrement, nous offrons des produits simples selon un modèle d'assureur direct. Nous sommes en fait le plus important assureur habitation et automobile direct au Canada, ce qui signifie que nous n'avons pas besoin des services de courtiers spécialisés et coûteux.

Deuxièmement, nous sommes à la fois un pionnier au Canada et le chef de file du marketing d'affinité. Plus de la moitié de nos clients sont des clients du Marché de l'affinité, et il s'agit d'un segment du marché où la marque TD suscite beaucoup d'intérêt. Le secteur de l'affinité nous permet de cibler des groupes affichant des caractéristiques qui cadrent avec notre tolérance au risque, en plus de nous procurer un avantage concurrentiel indéniable.

Troisièmement, d'un point de vue géographique, nous exerçons nos activités partout au Canada et sommes très présents dans les principaux marchés en Alberta et en Ontario. Notre modèle direct a contribué à une croissance particulièrement forte dans des zones urbaines comme Calgary et la région du Grand Toronto, deux marchés urbains où nous sommes très présents.

Et quatrièmement, nous avons recours à la réassurance pour limiter l'incidence des catastrophes sur nos résultats financiers. Cette utilisation de la réassurance est un important outil de gestion des risques de perte extrême.

Il serait peut-être utile de vous donner un aperçu de ce qui se passe sur le marché ontarien de l'assurance automobile. En septembre 2010, l'Ontario a procédé à une réforme de la réglementation de l'assurance automobile afin de réduire les coûts de l'assurance en limitant les indemnités d'accident versées aux demandeurs à la suite de blessures mineures subies lors d'un accident d'auto. Si les coûts des indemnités d'accident ont effectivement baissé, la responsabilité civile a cependant augmenté, les demandeurs poursuivant les parties fautives et leur compagnie d'assurance afin d'obtenir des montants de règlement plus élevés, surtout pour les pertes économiques subies. Les compagnies d'assurance avaient déjà largement prévu cette hausse des réclamations pour blessures corporelles. Le nombre et l'importance des sinistres qui font l'objet d'un règlement se révèlent toutefois sensiblement plus grands en raison de l'augmentation générale du nombre de litiges.

Des décisions judiciaires récentes ont également favorisé les demandeurs, entraînant une érosion des seuils minimaux qui visaient à limiter le nombre de poursuites en justice. La concentration des activités de la TD dans des marchés urbains comme Toronto nous expose davantage à ce genre de poursuites. Des tendances semblables se dessinent aussi en Alberta depuis quelques années.

Comme Ed l'a mentionné plus tôt, nous sommes confrontés à des défis dans le secteur de l'assurance automobile en Ontario, et nous observons une augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques. Nous surveillons de près la situation ainsi que l'évolution de la réforme menée par les gouvernements et apporterons tous les changements nécessaires à notre secteur d'activité. Cela dit, TD Assurance demeure rentable et continue de présenter de bonnes perspectives de croissance.

À moyen terme, nous prévoyons une baisse modeste des bénéfices tirés des activités d'assurance par rapport au niveau normalisé de 600 millions de dollars par année de 2012. Je suis impatient de travailler avec notre équipe engagée de professionnels de l'assurance afin de continuer d'améliorer notre secteur de l'assurance pour le bien de la TD et de ses clients.

Sur ce, je cède la parole à Colleen, qui vous parlera de l'incidence financière de ces événements. Colleen?

Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

Merci, Riaz, et bonjour.

Comme l'indique le communiqué diffusé ce matin, nous prévoyons que le secteur de l'assurance de la TD inscrira une perte après impôts de 240 millions à 290 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2013. Nous avons établi une fourchette de pertes parce que nous n'avons pas encore fermé les livres pour le troisième trimestre. Pour ce trimestre, nous comptabiliserons une provision supplémentaire de 418 millions de dollars après impôts. Si l'on exclut ce montant, les bénéfices pour le troisième trimestre de 2013 devraient se situer entre 130 millions et 180 millions de dollars.

La provision supplémentaire de 418 millions de dollars comprend deux éléments : la première provision de 125 millions de dollars après impôts est attribuable à deux événements météorologiques violents, soit les inondations dans les régions de Calgary et de Toronto survenues les 20 juin et 8 juillet, respectivement. Cette somme correspond au montant des réclamations associées à l'évacuation des résidents et aux dommages causés à des propriétés et à des automobiles et ne comprend pas le montant de la réassurance.

La seconde provision de 292 millions de dollars après impôts vise à accroître nos réserves pour les réclamations d'assurance générale. Dans le rapport aux actionnaires de la TD du quatrième trimestre de 2012 et celui du deuxième trimestre de 2013, nous évoquons le nombre et l'importance accrues des réclamations de l'année précédente et l'incertitude qui en découlait. Cette tendance persistante s'explique principalement par les effets de la réforme de l'assurance automobile mise en œuvre en Ontario en 2010 dans nos segments de marché. La réforme a eu pour effet de transférer les coûts des indemnités d'accident aux indemnités pour blessures corporelles.

Cette hausse des réclamations en Ontario s'est poursuivie en 2013 et, dans une moindre mesure, en Alberta. Autrement dit, les réclamations coûtent plus cher, et l'incertitude s'accroît. Cette situation s'explique par une augmentation générale du nombre de litiges et de fraudes, en particulier dans les zones urbaines où nos activités sont concentrées. Tout cela nous a amenés à réviser à la hausse nos taux de perte prévus relativement aux réclamations de l'année précédente au moment d'établir les réserves pour sinistres.

Nous comptabiliserons également certaines pertes estimatives non liées aux assurances, qui sont causées par les fortes intempéries dans le sud de l'Alberta et qui correspondent surtout à des pertes sur créances dans le portefeuille de crédit garanti par des biens immobiliers. Ces pertes seront traitées comme un élément à noter et ne devraient pas dépasser 125 millions de dollars avant impôts. Nous nous ferons un plaisir de discuter avec vous de nos résultats du troisième trimestre le 29 août prochain.

Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Téléphoniste

La première question provient de M. Robert Sedran, de CIBC. La parole est à vous, M. Sedran.

Robert Sedran, analyste, CIBC

Bonjour. Au sujet des prévisions à moyen terme, je n'ai pas bien compris : je sais que nous en avons parlé, et je ne suis pas sûr que le sujet fasse partie de la conférence d'aujourd'hui, mais quand vous parlez de prévisions à moyen terme inférieures à 600 millions de dollars, tenez-vous compte des mesures d'établissement des prix prises par le gouvernement ontarien cette année, ou est-ce que cela sort du cadre de la discussion d'aujourd'hui?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Robert, ici Riaz. Ce que nous disons, c'est que, compte tenu de toutes les modifications prévues, ce montant comprend les modifications qui devraient être apportées au prix (à l'établissement des prix), même si nous ne connaissons pas tous les détails, parce qu'ils n'ont pas été annoncés officiellement.

Robert Sedran, analyste, CIBC

D'accord. Et puis, au sujet de... dans ses commentaires, Ed a mentionné que le secteur de l'assurance demeurerait une source de croissance, mais à moyen terme, vous prévoyez une baisse par rapport au montant de 600 millions de dollars. Comment conciliez-vous ces deux affirmations, et quand pensez-vous renouer avec la croissance dans ce secteur d'activité?

Ed Clark, président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD

Je peux peut-être commencer, puis Riaz poursuivra. À la question « resterons-nous en bonne position à moyen terme? », la réponse est oui, fondamentalement; mais je crois que le modèle d'assurance directe tend à croître avec la part de marché plus que le modèle de courtier. Je crois donc toujours au potentiel de croissance du secteur, mais nous avons évidemment essuyé une série de revers, et vous en avez mentionné un. Nous devons arriver à tirer notre épingle du jeu malgré la réforme des prix en Ontario. Nous devons aussi... nous avons dit que nous augmenterions nos réserves pour l'assurance automobile selon un taux annualisé. Pour cette raison, il est possible que, au début, la croissance ne soit pas au rendez-vous. Mais si vous me demandez si ce secteur a un potentiel de croissance à moyen et à long terme pour nous, la réponse est « oui ».

Robert Sedran, analyste, CIBC

Merci.

Téléphoniste

La prochaine question vient de John Aiken, de Barclays Capital. La parole est à vous, M. Aiken.

John Aiken, analyste, Barclays

Bonjour. Colleen, pourriez-vous nous en dire plus sur la nature de l'augmentation des provisions en Alberta? Ce que je me demande, c'est si cette augmentation est attribuable aux pertes d'emplois ou plutôt aux entreprises, et au fait que les remboursements de prêts hypothécaires ne sont pas effectués?

Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

Oui. John, je vais laisser Mark répondre à cette question sur les pertes associées au crédit garanti par des biens immobiliers.

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Bonjour, John. Oui. L'augmentation... Ce que nous avons fait, c'est que nous avons effectué un examen approfondi de nos risques de crédit dans les régions de Calgary, surtout dans celles qui ont été touchées par les inondations. Et nous prévoyons une hausse des pertes liées au CGBI, compte tenu de l'importance des pertes associées à l'assurance habitation, mais le montant que nous avons indiqué avant – jusqu'à 125 millions de dollars – ne tient compte ni des recouvrements, ni des mesures d'atténuation obtenus du fonds d'aide aux sinistrés de l'Alberta ou de la SCHL. Nous n'avons pas inclus ces montants parce que nous ne connaissons pas les détails des programmes, et nous pensons qu'il serait plus prudent pour l'instant, étant donné le manque d'information, de fixer la perte prévue à 125 millions de dollars. Mais ce montant est vraiment lié au CGBI, et cela ne devrait pas toucher le segment commercial, ni les autres segments.

John Aiken, analyste, Barclays

Super. Merci, Mark.

Téléphoniste

La prochaine question provient de Gabriel Dechaine, de Credit Suisse. La parole est à vous, M. Dechaine.

Gabriel Dechaine, analyste, Credit Suisse

En fait, Mark, pendant que vous y êtes, cette perte de 125 millions de dollars ne tient pas compte des recouvrements de la SCHL. Est-il juste de dire que la proportion de prêts hypothécaires assurés par rapport aux prêts non assurés est similaire dans votre portefeuille de prêts hypothécaires de la région de Calgary, et pourquoi alors ne tiendrions-nous pas pour acquis qu'une grande partie de ces prêts ne constituera pas réellement une perte pour vous?

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Eh bien, d'abord, la répartition est effectivement similaire. Environ 69 % ou 70 % des prêts sont assurés. Mais, ce que nous ignorons, c'est la façon dont les réclamations seront traitées, étant donné les dommages causés aux propriétés, l'impossibilité de les reconstruire et le fait qu'elles se trouvent dans une plaine désignée inondable. Il y a donc beaucoup d'incertitude, vous savez, en ce qui concerne le traitement de ces réclamations; c'est pourquoi nous avons préféré être prudents et fixé la perte prévue à 125 millions de dollars.

Gabriel Dechaine, analyste, Credit Suisse

Donc, ce ne sera pas nécessairement une...

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Je m'attends à ce que le montant soit inférieur en fin de compte.

Gabriel Dechaine, analyste, Credit Suisse

D'accord. Et puis, au sujet des prévisions à moyen terme dans le secteur de l'assurance, et ensuite vous avez parlé du trimestre. Vous avez dit que, si l'on excluait ces pertes, les bénéfices tirés des activités d'assurance oscilleraient entre 130 millions et 180 millions de dollars. C'est une baisse modeste. Peut-on supposer que l'extrémité inférieure de cette fourchette correspondrait en quelque sorte au nouveau taux annualisé au cours des deux prochaines années dans le secteur de l'assurance?

Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

Gabriel, je crois qu'il est probablement prématuré de vous fournir un montant. Je crois qu'il est juste de dire que, dans le contexte des activités d'assurance du segment prises isolément, nous prévoyons une baisse modeste et raisonnable.

Gabriel Dechaine, analyste, Credit Suisse

D'accord.

Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

Mais je crois que nous devons travailler... Il y a tout un éventail de questions sur lesquelles nous devons nous pencher, et le secteur a besoin de temps pour cela.

Gabriel Dechaine, analyste, Credit Suisse

D'accord. Très bien, merci.

Téléphoniste

La prochaine question provient de John Reucassel, de BMO. La parole est à vous, M. Reucassel.

John Reucassel, analyste, BMO Marchés des capitaux

Merci. Je suppose que ma question s'adresse à Riaz. J'essaie simplement de saisir l'ampleur de la réserve de 292 millions de dollars. Selon les documents déposés auprès des organismes de réglementation, les réserves pour éventualités de sinistres s'établissent à 25 %. C'est bien cela? Et les primes dans ce secteur, elles atteignent quelque chose comme 510 millions ou 520 millions de dollars? Ces chiffres sont-ils exacts?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Je vais demander à Kenn Lalonde de répondre à cette question.

Kenn Lalonde, président et chef de la direction, TD Assurance et VP à la direction, Assurance, Groupe Banque TD

Donc, les réserves augmenteraient d'environ 13,5 % en fonction des réserves totales pour éventualités de sinistres.

John Reucassel, analyste, BMO Marchés des capitaux

D'accord, d'accord. 13,5 %. Et quelle est l'incidence sur le ratio sinistres-primés?

Kenn Lalonde, président et chef de la direction, TD Assurance et VP à la direction, Assurance, Groupe Banque TD

Nous nous attendons à ce que nos pertes augmentent pendant l'année – notre ratio sinistres-primés, plutôt, devrait augmenter d'environ 3 % par année de survenance, à partir de maintenant.

John Reucassel, analyste, BMO Marchés des capitaux

D'accord. Donc, vu qu'il est d'environ 90 %, nous devrions nous attendre à environ 93 %?

Kenn Lalonde, président et chef de la direction, TD Assurance et VP à la direction, Assurance, Groupe Banque TD

Non, je parle de l'année de survenance comme telle.

John Reucassel, analyste, BMO Marchés des capitaux

D'accord.

Kenn Lalonde, président et chef de la direction, TD Assurance et VP à la direction, Assurance, Groupe Banque TD

Donc, dans nos entités, le ratio sera vraisemblablement plus élevé.

John Reucassel, analyste, BMO Marchés des capitaux

D'accord, d'accord. Et juste pour bien comprendre, vous avez parlé... Riaz a parlé du programme d'affinité. Le montant de 290 millions de dollars est-il lié au programme d'affinité ou à autre chose, ou est-ce une combinaison des deux?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

C'est une combinaison des deux, John.

John Reucassel, analyste, BMO Marchés des capitaux

D'accord, d'accord. J'aurais une dernière question pour Mark sur le CGBI. J'essaie de comprendre... Est-ce la moyenne des maisons qui ont été détruites, et est-ce que les dommages dépassent le montant assuré? Est-ce exact? Les gens abandonnent leur maison? Ou comment devrais-je voir les choses?

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Il est encore tôt pour le dire, mais il semble qu'une partie des maisons ne pourront pas être reconstruites, et ces maisons pourraient se trouver dans une zone désignée plaine inondable; c'est pourquoi nous ne savons pas comment la SCHL traitera cette question.

John Reucassel, analyste, BMO Marchés des capitaux

D'accord, d'accord. Merci.

Téléphoniste

La prochaine question provient de Michael Goldberg, de Desjardins Securities. La parole est à vous, M. Goldberg.

Michael Goldberg, analyste, Valeurs mobilières Desjardins

Merci. Ma question porte aussi sur l'augmentation des réserves. Je crois que mes chiffres sont bons. Au quatrième trimestre, le montant équivalant aux 292 millions de dollars pourrait être de l'ordre de quelque 45 millions de dollars. Cette dernière augmentation correspond donc à environ 6,5 fois ce niveau. Pouvez-vous nous dire pourquoi ces réserves ne sont pas adéquates? Et quelle part des 292 millions de dollars représente une augmentation de la réserve pour l'exercice précédent par rapport à celle pour 2013?

Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

Michael, je vais commencer. Ici Colleen. Le gros des 292 millions de dollars après impôts est attribuable à un contexte défavorable durant l'exercice précédent, et une part beaucoup plus faible représente les augmentations pour l'exercice en cours. Comme Ed l'a mentionné dans ses remarques, il est très difficile d'établir des réserves avec certitude. Si l'on revient un peu en arrière, à la fin de 2012, nous avons révisé à la hausse le nombre et le montant des réclamations pour blessures corporelles, et cette révision avait largement motivé l'augmentation de la provision en octobre 2012. Et nous indiquons dans notre rapport annuel le montant associé à l'évolution défavorable pour l'année.

Pendant la première moitié de l'exercice 2013, le nombre de réclamations pour blessures corporelles a augmenté comme prévu. Mais les coûts de règlement des réclamations pour blessures corporelles ont également grimpé. En raison de cette hausse des coûts et surtout de l'incertitude qui persiste, nous avons décidé d'augmenter les réserves. Nous avons pris cette décision d'accroître les réserves pour les réclamations liées aux blessures corporelles, surtout pour les années de survenance plus récentes. Et, bien sûr, pour ces années, nous n'avons pas autant de données au sujet de la matérialisation des sinistres ou de leur classement chronologique, par rapport aux demandes plus anciennes. Je suis donc d'avis que nous avons bien fait d'augmenter les réserves compte tenu de tout ce que nous savons et de l'incertitude qui plane sur la matérialisation des sinistres.

Michael Goldberg, analyste, Valeurs mobilières Desjardins

Et qu'en est-il des prix? Que ferez-vous ou que pouvez-vous faire pour vous adapter à la réforme de l'assurance automobile en Ontario? L'organisme de réglementation vous semble-t-il réceptif à une augmentation des prix, ou est-il disposé à intervenir pour combattre la fraude croissante?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Michael, je vous dirais que ce sont des questions que nous étudierons très prochainement. Comme vous le savez, il s'agit d'une mesure politique, et il est donc difficile de prévoir exactement comment la situation évoluera, mais je crois que c'est une question sur laquelle nous devons nous pencher plus souvent prochainement.

Michael Goldberg, analyste, Valeurs mobilières Desjardins

Merci.

Téléphoniste

La prochaine question provient d'André Hardy, de RBC Marchés des Capitaux. La parole est à vous, M. Hardy.

André-Philippe Hardy, analyste, RBC Marchés des Capitaux

Merci. Juste une précision rapide au sujet de l'augmentation des réserves. Quelle part des 395 millions de dollars concerne l'Ontario par rapport au reste du pays?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Une part importante, je dirais, André.

André-Philippe Hardy, analyste, RBC Marchés des Capitaux

Est-ce que – je n'ai pas besoin du chiffre exact – mais parle-t-on de 80 %... de 90 %?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Je préférerais ne pas entrer dans les détails à ce moment-ci. Je dirais simplement qu'il s'agit probablement d'une part importante.

André-Philippe Hardy, analyste, RBC Marchés des Capitaux

D'accord. Et puis, concernant la baisse prévue des bénéfices à moyen terme, est-elle surtout attribuable à l'augmentation des coûts des réclamations pour blessures corporelles selon un taux annualisé, à votre position prédominante sur le marché de l'assurance automobile en Ontario ou au fait que vous prévoyez utiliser davantage la réassurance lors d'événements météorologiques? Bref, quels sont les principaux facteurs qui sous-tendent cette baisse prévue?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

C'est une combinaison de tous ces facteurs, André. Nous avons parlé de la nécessité d'augmenter les réserves, et aussi de la fréquence et de la gravité croissantes des événements météorologiques, et nous savons également que la disponibilité et le coût de la réassurance sont en progression. Alors, c'est une combinaison de tous ces facteurs.

André-Philippe Hardy, analyste, RBC Marchés des Capitaux

Merci.

Téléphoniste

La prochaine question provient de Sumit Malhotra, de Macquarie Capital Markets. La parole est à vous, M. Malhotra.

Sumit Malhotra, analyste, Macquarie Capital Markets

Merci. Bonjour. J'aimerais revenir un peu sur la question de l'établissement des prix, Riaz. Vous avez mentionné que la Banque réévaluera toutes ses options à propos de ce qu'il convient de faire à ce chapitre. On sait que des discussions de nature très politique ont eu lieu ces deux derniers mois à ce sujet. Pensez-vous pouvoir apporter des changements, d'après ce que dit le gouvernement ontarien?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Eh bien, je crois que c'est un enjeu sectoriel et que tous les intervenants du secteur doivent amorcer ce dialogue avec la CSFO et le gouvernement. Cela influencera évidemment l'accessibilité de la protection sur le marché. Il est urgent, selon moi, que nous entamions ce dialogue, et nous le ferons.

Sumit Malhotra, analyste, Macquarie Capital Markets

Alors, supposons un instant que vous ne puissiez pas modifier l'établissement des prix. Si j'examine vos produits nets d'assurance des deux dernières années, je constate qu'ils se sont situés autour de 1,1 milliard de dollars. Pour en revenir à ce qu'André disait : seriez-vous... prendrez-vous des mesures pour céder une partie de votre part de marché si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir le prix que vous jugez nécessaire pour compenser la hausse des coûts? Autrement dit, ce chiffre va-t-il baisser?

Riaz Ahmed, chef de groupe, Assurances, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD

Eh bien, Sumit, le fait est que nous ne sommes pas satisfaits des rendements du secteur de l'assurance automobile en Ontario depuis un certain temps déjà. Nous devons donc analyser nos produits et les marchés où nous les offrons. Et si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des conditions sectorielles et contextuelles favorables, nous devons donc nous pencher sur cette question – et sur ce qu'il faut faire à cet égard.

Sumit Malhotra, analyste, Macquarie Capital Markets

Ma dernière question s'adresse à Mark. Mark, je reviens au quatrième trimestre; vous aviez établi ce que j'appellerais une provision pour pertes sur créances semblable après le passage de l'ouragan Sandy aux États-Unis. Je crois qu'elle était d'environ 60 millions de dollars.

Évidemment, la situation est très différente ici au Canada, compte tenu de l'assurance de la SCHL. Mais cette réserve relative à la PPC d'aujourd'hui est-elle analogue à celle que vous aviez établie pour Sandy? Et quelles ont été les répercussions définitives, au chapitre des pertes réelles associées à cette provision?

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Oui, le processus est assez semblable, sauf que les inondations sont survenues en juin, ce qui veut dire que nous avons eu le temps d'analyser la situation, contrairement à ce qui s'était passé avec Sandy.

Et je dirais que, d'après notre expérience de l'ouragan Sandy, le montant devrait être suffisant. Et... c'est ce à quoi je m'attends pour les inondations.

Sumit Malhotra, analyste, Macquarie Capital Markets

Mais vous avez donné l'impression... Eh bien, je ne veux pas vous forcer à l'affirmer, mais je crois que vous avez laissé entendre que le montant pourrait être plus élevé. Ce n'était pas le cas pour l'ouragan Sandy?

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Excusez-moi, vous avez dit qu'il pourrait être plus élevé?

Sumit Malhotra, analyste, Macquarie Capital Markets

Je veux dire que la provision que vous avez établie pourrait se révéler...

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Je ne pense pas qu'elle sera plus élevée. Je m'attends à ce que les 125 millions de dollars suffisent amplement.

Sumit Malhotra, analyste, Macquarie Capital Markets

Oui, c'est ce que je voulais dire. La provision pourrait se révéler plus élevée que les pertes réellement subies.

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Ah, je comprends. Effectivement. Et c'est très bien ainsi.

Mais il y a de l'incertitude. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Nous ignorons quel sera le montant de l'aide accordée par le fonds d'aide aux sinistrés de l'Alberta. Nous ne connaissons pas l'effet de la dévaluation des maisons, étant donné qu'elles se trouvaient dans des zones inondables. Nous faisons donc face à beaucoup d'incertitude.

Sumit Malhotra, analyste, Macquarie Capital Markets

Merci.

Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

Je peux peut-être ajouter quelques mots à ce sujet.

Comme Mark l'a dit, il y a de l'incertitude concernant une partie des recouvrements, mais la réalité, c'est que nous devons fermer les livres pour le troisième trimestre dans les prochaines semaines. Et nous devons formuler certaines hypothèses. C'est pourquoi nous avons tendance à fixer un montant assez élevé à ce stade-ci, et nous pourrions devoir comptabiliser un montant qui se trouve à l'extrémité supérieure de la fourchette, mais, évidemment, les choses se préciseront avec le temps.

Cependant, nous devons fournir nos meilleures estimations à la fin du troisième trimestre. Nous vous mettrons évidemment au courant de tout cela à la fin août, lorsque nous publierons nos résultats trimestriels.

Sumit Malhotra, analyste, Macquarie Capital Markets

Merci.

Téléphoniste

La prochaine question provient de M. Brad Smith, de Stonecap Securities. La parole est à vous, M. Smith.

Brad Smith, analyste, Stonecap Securities

Je me demandais simplement si vous pouviez préciser un commentaire fait plus tôt concernant le rajustement prévu de la provision. Je crois avoir entendu qu'une partie des maisons endommagées ne pourraient pas être reconstruites. Et puis, il a été question de plaines inondables et de l'effet que cette désignation pourrait avoir sur le traitement des réclamations à la SCHL.

Je suis simplement curieux. La désignation de plaine inondable a-t-elle changé? Est-ce ce qui...?

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Non. Brad, nous ne sommes pas certains de l'issue, mais nous pensons qu'il se pourrait que des maisons qui ont été détruites par les inondations pourraient ne pas être reconstruites. Et nous suivons de très près l'évolution du dossier, mais nous n'en connaissons pas l'issue pour le moment.

Brad Smith, analyste, Stonecap Securities

D'accord. Mais, ce que j'essaie seulement de savoir, c'est s'il y avait des assurances souscrites pour des maisons situées dans les plaines inondables avant les inondations?

Mark Chauvin, chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD

Pas à ma connaissance.

Brad Smith, analyste, Stonecap Securities

D'accord. Merci beaucoup.

Téléphoniste

Et la dernière question provient de M. Mario Mendonca, de Canaccord Genuity. La parole est à vous, M. Mendonca.

Mario Mendonca, analyste, Canaccord Genuity

Bonjour. Colleen, d'abord, la croissance prévue du BPA de 7 % à 10 % en 2013 – de toute évidence, elle ne tenait pas compte de ce facteur. Serait-il approprié d'envisager une croissance de 7 % à 10 % moins, disons, un montant de 400 M\$ – lié à ce qui n'est pas considéré dans les éléments à noter?

Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

Oui. C'est exact, Mario. Nous ne la comptabilisons pas comme un élément à noter. Évidemment, l'élément relatif aux pertes sur créance que nous – les 125 millions de dollars avant impôts. Mais pas cet élément particulier. Donc, oui, cela change un peu la donne pour ce qui est de l'augmentation de nos bénéfices sur 12 mois.

Mario Mendonca, analyste, Canaccord Genuity

Donc, si nous voulions nous exprimer de façon très littérale, on pourrait parler de 7 % à 10 %, moins environ 400 millions de dollars?

Colleen Johnston, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communications et chef des finances, Groupe Banque TD

C'est bien cela.

Mario Mendonca, analyste, Canaccord Genuity

Maintenant, au sujet de l'incertitude croissante en Ontario... Vous avez mentionné que les litiges étaient réglés en faveur des demandeurs. Pourriez-vous être un peu plus précise? Les tribunaux tranchent-ils en faveur des demandeurs pour ce qui est de la définition même de ce qui constitue une perte catastrophique? Est-ce la source de l'incertitude et des litiges?

Kenn Lalonde, président et chef de la direction, TD Assurance et VP à la direction, Assurance, Groupe Banque TD

En partie. Cela est attribuable à la définition même de « perte catastrophique ». Comme vous le savez, il y a un débat là-dessus au sein du secteur. C'est un dossier auquel nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement, afin d'en arriver à une meilleure définition.

Mais nous assistons en plus à l'apparition d'avocats plaidants qui offrent de représenter les demandeurs dans le cadre de poursuites en responsabilité civile. Alors, cela soulève aussi des questions.

Mario Mendonca, analyste, Canaccord Genuity

Ce que j'aimerais comprendre, c'est que, il n'y a pas si longtemps, il y a quelques trimestres ou quelques mois, il y avait 30 000 dossiers d'indemnisation en cours en Ontario. Et il y avait un réel effort pour traiter rapidement ces 30 000 dossiers. Donc, la CSFO a confié un certain nombre de – vous êtes certainement au courant – elle a confié à des tiers le mandat d'étudier ces demandes.

Ce que j'essaie de savoir, c'est si ce nombre a baissé de façon notable. Et l'information que nous recevons aujourd'hui – en prenant en considération la médiation et l'arbitrage – joue-t-elle en votre défaveur pour la majeure partie? Est-ce la bonne façon d'évaluer la situation?

Kenn Lalonde, président et chef de la direction, TD Assurance et VP à la direction, Assurance, Groupe Banque TD

Bon. Le nombre de dossiers en suspens à la CSFO est en baisse. Et c'est vrai dans l'ensemble du secteur. Mais, en fait, ces dossiers sont liés aux indemnités d'accident plutôt qu'aux blessures corporelles.

Le problème que nous avons, c'est que, alors que les arbitres tirent leurs conclusions, cela crée une certaine incertitude en ce qui concerne la perte totale liée à ces réclamations. C'est donc franchement un réel problème pour le secteur. Mais nous espérons que le projet de loi 65 en Ontario nous permettra d'en savoir plus sur les pouvoirs qui seront conférés au surintendant de la CSFO.

Mario Mendonca, analyste, Canaccord Genuity

Et quand pensez-vous que cela arrivera?

Kenn Lalonde, président et chef de la direction, TD Assurance et VP à la direction, Assurance, Groupe Banque TD

Eh bien, nous pensons que le projet de loi sera adopté en août.

Mario Mendonca, analyste, Canaccord Genuity

Une dernière question : il est probablement trop tôt pour en parler, mais comment les services bancaires personnels et commerciaux s'intègrent-ils aux services bancaires de détail nationaux de la TD?

Je crois que vous savez où je veux en venir. Si, pour une raison quelconque, la TD décidait que c'est un secteur d'activité qui ne fonctionne pas, parce que les rendements sont insuffisants, et qu'elle voulait se retirer de ce secteur, quelles sortes de perturbations cela entraînerait-il pour la Banque? Y en aurait-il? Ce secteur d'activité est-il bien intégré?

Ed Clark, président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD

Vous me permettez de répondre? Et j'en profiterai peut-être pour conclure.

Nous pensons qu'il s'agit d'un bon secteur d'activité. À mon avis, il renforce notre entreprise. Nous occupons évidemment une position de chef de file au pays. Et nous aimons le modèle direct. C'est un modèle efficace qui permet d'offrir de meilleurs prix aux consommateurs.

Est-il absolument essentiel à notre entreprise? Probablement pas. Il y a beaucoup de choses... que vous pourriez... qui ne sont pas absolument essentielles.

Mais fait-il de nous une meilleure banque? La réponse est oui. Et croyons-nous que ce secteur d'activité peut être géré de façon rentable? La réponse est également oui.

Mais il ne fait pas de doute que le secteur dans son ensemble est actuellement confronté à des défis. Il y a... je pense que personne... il n'y a sans doute plus beaucoup de monde qui nie l'existence des changements climatiques, et le fait qu'il y a de plus en plus d'événements catastrophiques.

Il est évident que le Canada a des défis à relever. Nous n'avons pas de politique gouvernementale très élaborée en matière d'événements catastrophiques. Par conséquent, parce que nous essayons de déterminer comment la SCHL va traiter les réclamations relatives aux maisons qui se sont effondrées – qui se sont retrouvées dans la rivière – et que les propriétaires se sont fait dire que leur maison ne pourrait pas être reconstruite au même endroit, nous tentons encore de comprendre comment nous gérerons tout cela compte tenu de tous ces problèmes avec le gouvernement. Et je crois que nous nous

sommes tous heurtés à de nombreux défis sur le marché de Calgary en ce qui concerne bon nombre de réclamations.

De toute évidence, l'assurance automobile en Ontario est un secteur mis à l'épreuve, et nous comprenons pourquoi les gens souhaiteraient une diminution des primes d'assurance. C'est aussi ce que nous souhaiterions, mais il faudrait alors changer la structure de coûts sous-jacente. Et je crois qu'il est juste de dire que nous avons nos propres problèmes dans le secteur automobile en Ontario et que nous devons peut-être modifier notre part de marché si les activités ne sont pas aussi rentables que nous le voulons, parce que nous n'allons évidemment pas investir dans un secteur dont nous ne pouvons pas tirer un bon rendement. Nous devons donc examiner ces questions. Mais je ne crois pas que nous allons nous retirer de ce secteur d'activité. Nous allons plutôt investir dans ce secteur, l'améliorer, l'optimiser, parce que je crois que c'est fondamentalement un bon secteur, qu'il est utile pour nous et positif pour notre marque, et qu'il procure aux Canadiens un produit de détail nécessaire qu'ils méritent d'avoir et qui leur est offert à un prix plus bas que celui de tous nos concurrents. Donc, nous allons conserver ce secteur d'activité.

Mario Mendonca, analyste, Canaccord Genuity

Merci.

Rudy Sankovic, premier vice-président, Relations avec les investisseurs, Groupe Banque TD

Merci, tout le monde. Voilà qui met fin à notre téléconférence. Merci de vous être joints à nous.

Téléphoniste

Mesdames et messieurs, voilà qui conclut la conférence téléphonique d'aujourd'hui. Merci de votre participation. Vous pouvez maintenant débrancher vos lignes.